Se mobiliser et agir pour une meilleure prévention en santé au travail



TRAVAUX

PUBLIÉE LE 15/04/2025

Saisine liée : SANTÉ AU TRAVAIL

Formation de travail liée : COMMISSION TRAVAIL ET EMPLOI

Etude adoptée "Prévention en santé au travail. Défis et perspectives"

La persistance en France d’un haut niveau de sinistralité au travail (arrêts, accidents, maladies professionnelles, décès) a amené le CESE à se saisir de la question de la prévention en santé au travail.

Le CESE, en tant que représentant de la société civile organisée, s’est régulièrement penché les enjeux de la santé au travail durant la mandature. Avec cette étude, le CESE appelle à renforcer la prévention globale de la santé au travail en proposant 9 pistes de réflexions destinées à nourrir de futurs débats entre partenaires sociaux et aussi à l’échelle de la société.

L'étude a été adoptée par le Bureau du CESE le 1er avril 2025.

Lire l'étude

Lire l'essentiel de l'étude (2 pages)

Revoir la séance

Une santé physique et mentale dégradée des salariés

Selon une étude de Santé publique France parue le 1er avril, **plus de 5 millions de travailleurs en France sont exposés au bruit, avec des niveaux qui impactent leur santé** (de lésion légère à la surdité). Pourtant, l’agence de santé estime que " *ce chiffre serait largement sous-évalué"*. Or, au bruit s'ajoute les troubles de la santé mentale qui dépassent désormais les troubles musculo-squelettiques dans les motifs d’arrêts de travail. Les crises sanitaires, les bouleversements climatiques et technologiques, l’essor du travail à distance, l’accroissement du travail indépendant lié aux plateformes constituent des évolutions contraintes exposant le travailleur.

C'est pourquoi le CESE a souhaité dresser un état des lieux de la santé au travail. Les chiffres sont très alarmants :

Les chiffres 2023 de la santé au travail

1 287 décès liés au travail
555 803 accidents du travail
47 434 maladies professionnelles

Source : Assurance Maladie 2024

Pour étayer son étude, le CESE a également requestionné ses précédents travaux à l'aune de ces nouveaux défis et auditionné des experts dont le Dr. Florence Bénichoux, médecin, co-fondatrice de Better Human, qui identifie 3 causes principales de souffrance au travail :

> *Les 3 causes principales de souffrance au travail : l'organisation, les conditions et le management.*

Les constats du CESE soulignent les angles morts de la prévention

Le CESE a noté qu'au-delà du **manque avéré de culture de la prévention des risques professionnels** en France par rapport à certains de ses voisins européens, les données sur la prévention en santé au travail ne traduisaient pas toujours la réalité des situations des salariés et des conditions de travail.

Les femmes
Sur 20 ans (2001-2019), une baisse des accidents du travail pour les hommes a été constatée (-27,2 %) mais aussi une nette progression pour les femmes (+ 41,6 %).

Les travailleurs indépendants
46 % des livreurs autoentrepreneurs en région parisienne déclarent avoir déjà subi un accident dans le cadre de leur activité de livraison.

Les pratiques managériales
Seuls 52,9 % des travailleurs français déclarent pouvoir influencer les décisions impactant leur travail (60 % pour la moyenne européenne, 68 % en Allemagne et au Danemark)

Réchauffement climatique
70 % des personnes interrogées estiment que le dérèglement climatique et la dégradation de l'environnement peuvent affecter la santé au travail.

Cette étude vise à faire prendre conscience que **la santé au travail est un « actif » partagé des acteurs de l'entreprise.**

Comment assurer une prévention effective et globale ?

Chaque personne a une seule santé. La prévention doit, selon le CESE, être considérée comm**e une démarche interdisciplinaire globale** visant à créer un environnement de travail favorable à la santé des femmes et des hommes, quelle que soit leur place dans les organisations. Pour cela, il prône **un décloisonnement des approches de santé publique, santé au travail et santé environnement**. Alors comment y parvenir ? Le CESE propose neuf pistes de réflexion, parmi lesquelles :

Former tous les acteurs

.Alors que l'Accord national interprofessionnel de 2020 sur la santé travail a mis l'accent sur la prévention et le suivi et que la démographie en médecine du travail est en forte baisse, **le CESE recommande de**
? **Renforcer et amplifier les formations en santé au travail et santé-environnement** dans les études de médecine et les élargir

à l'ensemble des professionnels de la santé et de la prévention primaire
? **Étendre les formations, à d'autres bénéficiaires** en particulier les acteurs du dialogue social (salariés et employeurs) dans les entreprises et les fonctions publiques.

Identifier et prévenir, en accompagnant employeurs et salariés

Afin de renforcer la culture de prévention et d'améliorer la prise en compte de tous les risques, **le CESE appelle à**
? **Adopter une approche genrée** pour l'identification des risques (dont ceux liés au réchauffement climatique) et pour la prévention (en s'appuyant sur le document unique d'évaluation des risques professionnels -DUERP)
? **Renforcer l'accompagnement des employeurs**, particulièrement les TPE, dans leur démarche de prévention.

Anticiper par le dialogue social et l'écoute

Parce que les salariés sont les mieux à même de parler de leur travail, des conditions de travail ainsi que des questions de santé au plus près de leurs situations réelles de travail, **le CESE propose**
? **D'inscrire le principe d'écoute des travailleurs et travailleuses parmi les principes généraux de prévention du code du travail** (article L.4121- 2)
? **De négocier sur l'articulation des temps de vie professionnel et personne**l au niveau des branches et des entreprises, y compris dans les fonctions publiques.

Des pistes de réflexion pour de futurs débats

Pour le CESE, **la prévention est un réel levier de performance sociale et économique,** aussi dans la continuité de ses travaux, le CESE propose neuf pistes de réflexion qui pourraient mobiliser les partenaires sociaux et la société dans son ensemble, parmi lesquelles :
? Comment reconsidérer les pratiques managériales pour qu'elles participent mieux à la qualité de vie au travail ?
? Quelle responsabilité des donneurs d'ordre en matière de santé-sécurité au travail, notamment à l'égard des personnels de la sous-traitance ?
? Quels enseignements tirer des pratiques de mixité et de diversité au sein des collectifs de travail sur la bonne santé et la performance au travail ?

En savoir plus sur les travaux

Les rapporteurs de l'étude

Cécile Gondard-Lalanne représente l'Union syndicale Solidaires dont elle a été la secrétaire nationale. Elle siège au CESE au sein du groupe Alternatives sociales et écologiques. Elle est membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité et de la commission travail et emploi.

Jean-Christophe Repon est Président de la CAPEB et Vice-Président de l'U2P (Union des entreprises de proximité) qu'il représente au CESE au sein du Groupe Artisanat et Professions libérales. Il siège à la commission travail et emploi.

Lire l'étude

Lire l'essentiel de l'étude (2 pages)

copyright : sipa press Thomas Hubert

© - copyright CESE - Novembre 2026